

Recensement des actions de prévention réalisées sur le territoire de l'agglomération de Mulhouse

- Cahier des charges -

La CPTS Mulhouse Agglomération

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Mulhouse Agglomération est portée par des professionnels de santé libéraux, ainsi que par leurs différents partenaires (établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, associations, acteurs institutionnels, etc.)

Soucieux de la qualité de l'offre de soins et souhaitant s'inscrire dans une démarche continue d'amélioration de leurs pratiques, ces professionnels visent les objectifs suivants :

- Améliorer la prise en charge des personnes présentant des troubles psychiques / psychiatriques
- Améliorer la prise en charge des personnes en situation de dépendance
- Renforcer l'accès aux soins sur le territoire
- Renforcer la communication entre la Ville et l'Hôpital
- Développer la prévention sur le territoire
- Accompagner les professionnels de santé sur le territoire

Conscients de la nécessité de travailler en réseau pour améliorer la prise en charge de la population et fluidifier les parcours de santé, **deux professionnels de santé libéraux sont à l'origine du projet de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé :**

- Dr Thierry RESSEL, Psychiatre libéral à Mulhouse
- Dr Frédéric TRYNISZEWSKI, Médecin généraliste à Mulhouse – Président SOS Médecins 68

Ces professionnels ont par la suite été rejoints par de nombreux autres acteurs, puisque **84 professionnels de santé libéraux et 22 partenaires ont participé aux travaux sur le projet de santé en 2020.**

La CPTS Mulhouse agglomération est une association loi 1908 administrée par un bureau et un conseil d'Administration. Une des spécificités de la CPTS Mulhouse agglomération est la place importante laissée aux partenaires institutionnels et associatifs. Le contrat ACI fixant les

missions et le mode de financement de la CPTS a été signé le 14 décembre 2020 par l'ARS Grand Est et la CPAM du Haut Rhin.

Le territoire d'intervention de la CPTS est celui de l'Agglomération de Mulhouse, **couvrant 39 communes, soit 272 712 habitants**. La ville de Mulhouse seule compte 108 999 habitants.

Le recensement des actions de prévention

La CPTS Mulhouse agglomération s'est engagée à développer des actions territoriales de prévention dans le cadre de son projet de santé et du contrat ACI.

- **Article 2.3 contrat ACI- Mission socle : développement des actions territoriales de prévention**

Le contrat ACI stipule que les actions de prévention de la CPTS doivent obligatoirement répondre aux besoins du territoire tout en tenant compte des actions déjà existantes, notamment celles en lien avec le contrat local de Santé.

Engagements de la CPTS

2.3 Développement d'actions territoriales de prévention

La CPTS s'engage à :

- Renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre de prévention par la réalisation d'une cartographie exhaustive de l'ensemble des actions de prévention menées par les différents acteurs sur le territoire de la CPTS
- Etudier la faisabilité d'un examen annuel gratuit de prévention en santé à destination de l'ensemble de la population
- Renforcer la prévention des troubles somatiques chez les patients atteints de troubles psychiques/psychiatriques en coordination avec le PTSM du Haut-Rhin et le CLSM de Mulhouse

- **Contexte et objectifs de l'action dans le cadre du projet de santé de la CPTS**

Le constat partagé par les professionnels de la CPTS est celui d'une connaissance parcellaire des actions de prévention menées sur le territoire. Dans un premier temps, l'objectif est donc de renforcer la visibilité et la lisibilité de l'offre, ressentie comme riche mais aussi touffue par les professionnels de santé comme par la population.

L'action 22 du projet de santé s'intitule « *Réaliser une cartographie exhaustive de l'ensemble des actions de prévention menées sur le territoire et porter des actions complémentaires* » :

- Organiser un recensement de l'ensemble des structures et de leurs actions de prévention sur le territoire
- Mettre en place un outil dynamique de recherche des structures et actions de prévention du territoire

Cette action vise donc à créer un **outil dynamique de recensement des actions de prévention** menées sur le territoire de l'agglomération mulhousienne, qui permette aux professionnels de trouver facilement la « bonne action pour le bon patient ».

En fonction de l'existant, des **actions de prévention complémentaires** seront initiées par la CPTS

à destination de publics cibles et notamment :

- **Les enfants de 3-11 ans** : actions en lien avec les Compétences Psychosociales (gérer les émotions, développer un esprit critique et créatif, etc.) ; activités associant les parents, etc.
- **Les 12-25 ans** : thématiques de l'équilibre alimentaire, de l'activité physique, information/sensibilisation sur les conduites addictives, comportements à risque en matière de sexualité, accès aux soins dentaires, etc. La CPTS s'appuiera sur des programmes validés. Des actions seront également menées à destination des professionnels accompagnant les jeunes.

La commission Prévention

La CPTS Mulhouse agglomération a organisée son travail en 7 commissions et plusieurs groupes de travail. Chaque commission est dirigée par un responsable. Les responsables de la commission Prévention sont mesdames Delphine FRANCK et Sophie WINTERHOLER, diététiciennes nutritionnistes.

Le travail demandé à la société externe

Il est demandé au candidat de cet appel d'offre de réaliser le recensement de l'offre de prévention par la réalisation d'une cartographie exhaustive de l'ensemble des actions de prévention menées par les différents acteurs sur le territoire de la CPTS et de concevoir un outil dynamique de recherche des structures et actions de prévention du territoire à destination des professionnels de santé de la CPTS.

1. Le recensement des actions en 2021

Quand ? Le recensement doit être finalisé fin 2021.

Quoi ? L'ensemble des structures et leurs actions de prévention : description des structures, de leurs moyens notamment en personnel, de leurs méthodes de travail, de la façon de les contacter, du type d'actions réalisées, du public cible, des modalités de facturation/rémunération, du coût pour le patient, et toute autre information qu'il semblera pertinent au candidat de recenser.

Comment ? A définir par le candidat. Il sera possible d'utiliser le site web de la CPTS sous réserve de proposer le contenu correspondant et/ou de réaliser une campagne de mails auprès des membres de la CPTS.

Où ? Le recensement concerne l'ensemble des actions de prévention à destination des personnes de l'agglomération mulhousienne, que la structure soit basée dans cette

agglomération ou pas. Les actions de prévention doivent être organisées dans l'aire urbaine ou dans un rayon de 30 km de Mulhouse maximum et en France.

Pourquoi ?

L'objectif est de mettre à disposition ce recensement aux professionnels de santé membres de la CPTS afin qu'ils puissent orienter plus facilement leurs patients qui pourraient bénéficier d'une action de prévention.

Ce recensement doit donc être pratique et immédiatement opérationnel.

Le candidat proposera une **méthode pour tenir à jour régulièrement ce recensement** sans recourir de nouveau à une société externe.

Un autre objectif est de cibler à partir de ce recensement les actions complémentaires à initier par la CPTS. Ce recensement doit donc permettre aisément de définir les domaines pour lesquels des actions de prévention manquent et sont à envisager.

2. Cartographie et mise à disposition d'un outil dynamique de recherche des structures et actions de prévention du territoire: 1^{er} semestre 2022

Quand ? Mise à disposition fin du premier semestre 2022

Quoi ? Proposition, élaboration et mise en route par le candidat d'un outil dynamique de recherche des structures et actions de prévention en fonction de plusieurs critères à destination des professionnels de santé de la CPTS

Comment ? A définir par le candidat. Cet outil devra être accessible depuis le site web de la CPTS et être facile à tenir à jour par les salariés de la CPTS.

Modalités de présentation des candidatures

Les offres sont à transmettre au secrétariat de la CPTS **avant le 15 juin 2021 à 16h**. Chaque phase de réalisation du diagnostic (phase de recensement puis phase de cartographie et création/mise à disposition de l'outil de recherche) fera l'objet d'une facturation séparée.

Dans son offre, le candidat décrira succinctement :

- Son expérience dans des actions similaires à celle-ci et les résultats obtenus
- Sa définition « d'action de prévention » et ses limites (actions non prises en compte dans le recensement)
- Ses propositions en termes de méthode, calendrier, personnel mis en œuvre, résultats à obtenir (selon quels indicateurs ?)
- Sa proposition financière pour chacune des phases : phase de recensement, phase de cartographie et création/mise à disposition de l'outil de recherche

Adresse d'envoi des candidatures :

- Secretariat@cpts-mulhouse-agglo.fr par mail et/ou
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Mulhouse Agglomération Business Campus. Bureau 1.11 -Entrée A. 15 rue des Frères Lumière 68350 Mulhouse par courrier

Contacts :

Dr Rachel CHAMPENIER, coordinatrice CPTS, Tel : 06 95 36 38 28, coordinatrice@cpts-mulhouse-agglo.fr

Mme Delphine FRANCK, diététicienne nutritionniste, Gérante DIETACOACH, dfranck@dietacoach.com

Mme Sophie WINTERHOLER, diététicienne nutritionniste, sophdiet68@gmail.com